

BVGer D-4380/2012 vom 29. August 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-08-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-4380_2012

FR: TAF D-4380/2012 du 29 août 2012

IT: TAF D-4380/2012 del 29 agosto 2012

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'octroi de l'effet suspensif est sans objet.

E. 3

La demande d'assistance judiciaire tant totale que partielle est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. La juge unique : La greffière : Claudia Cotting-Schalch Sonia Dettori Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.